



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

**PROCES-VERBAL
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES
ET TECHNOLOGIQUES DE LA GUADELOUPE**

Séance du 27 juillet 2020

Le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) s'est réuni le 27 juillet 2020 à 9 h 30 dans la salle Schoelcher de la Préfecture de la Guadeloupe, sous la présidence de Madame Virginie KLES secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe.

Étaient présents en tant que membres

Mme Virginie KLES	Secrétaire générale de la Préfecture
M. David PERCHERON	Secrétaire général adjoint de la Préfecture
M. Guillaume POMARET	DEAL – Service Risques Énergie Déchets
Mme Annie JULIANUS	DEAL – Service Risques Énergie Déchets
Mme Gerty NEBOR	DEAL – Service Risques Énergie Déchets
M. Martin DERUAZ	DAAF – Service de l'Alimentation
Mme Marie-Claude ROGERS	Association des consommateurs
M. Ruddy CAILLE	Association des pêches
M. José RODEF	Profession du bâtiment
M. Emmanuel BRIANT	Paysagiste
M. Arsène FARAUX	Urbaniste qualifié, adjoint à la direction, animateur de la fonction conseil - CAUE
Dr Nadia RUGARD	Médecin généraliste
Adjudant Jacques MOULIN	SDIS
M. Didier BERGEN	Ordre des architectes

Membre ayant donné pouvoir

Mme Véronique LE CLEZIO	DAAF – Service de l'Alimentation donne pouvoir à M. Martin DERUAZ
-------------------------	--

Assistaient à la réunion

Mme Chantal VOUTEAU	DEAL – Service Risques Énergie Déchets
Mme Ingrid NAZAIRE	Préfecture

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance du 23 janvier 2020

1 - Proposition d'arrêté préfectoral relatif à la protection de l'aire d'alimentation du captage de Duchassaing

Mme KLES, préside la séance et remercie les membres de leur présence.

Approbation du P.V. de la séance du 23 janvier 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du CoDERST du 23 janvier 2020 est approuvé avec deux (2) abstentions.

1 - Proposition d'arrêté préfectoral relatif à la protection de l'aire d'alimentation du captage de Duchassaing

M. CHARLES, DEAL pôle eau présente le dossier et le projet d'arrêté correspondant.

Le dossier porte sur le captage d'alimentation en eau potable de Duchassaing sur la commune du Moule. Dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), les Etats membres de l'Union européenne doivent agir pour protéger les captages d'eau potable. L'article 7 de la DCE impose ainsi le recensement de toutes les masses d'eau utilisées pour l'alimentation en eau potable. Le captage de Duchassaing a été sélectionné au niveau national comme captage prioritaire pour la mise en place d'actions de protection en application du Grenelle de l'environnement.

A la question de M. BRIANT qui souhaite savoir la différence entre le niveau de protection de captage de l'ARS et le niveau réglementaire de la démarche AAC qui n'est pas le même, M. CHARLES indique qu'il s'agit d'une démarche faite en parallèle. Ce sont des captages qui n'ont pas encore de périmètre de protection et pour les protéger, cette démarche sera privilégiée. Elle sera basée sur la concertation des différents acteurs notamment agricoles, en attente d'une prescription des PPC par l'ARS.

M. BRIANT demande si des contraintes réglementaires existent. M. CHARLES répond qu'actuellement au niveau de ces captages, il n'existe pas de contraintes réglementaires liées aux sources de pollutions sur l'aire d'alimentation des captages. Cette démarche vise à développer des mesures volontaires qui participeront à la protection de la ressource en eau.

M. BRIANT demande si d'autres mesures réglementaires seront prévues à laquelle M. CHARLES répond qu'aucune autre mesure n'est prévue dans l'arrêté. Un plan d'action comprenant des mesures pourra néanmoins être arrêté par la suite.

Mme KLES soumet le projet d'arrêté au vote : les membres du conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques émettent un avis favorable avec une (1) abstention.

P/La Présidente
Le secrétaire général adjoint

David PERCHERON

